

Marylise Léon

“ Partout où les cadres s’engagent avec nous, c’est toute l’organisation qui gagne ”

Extraits du discours au congrès de l’Union confédérale des ingénieurs et cadres CFDT, 3 décembre 2025.

[...] Lorsque la CFDT a créé l’UCC à la fin des années 1960¹, elle a fait un choix clair, un choix audacieux pour l’époque : ne pas séparer les cadres du reste du salariat. Ne pas les enfermer dans une structure à part, ne pas créer un syndicalisme de statut ou de privilèges, mais affirmer que les cadres sont pleinement des travailleuses et des travailleurs, avec leur place dans le collectif. Ce choix est profondément politique : il refuse le corporatisme, il refuse les divisions que certains nourrissent pour opposer les catégories et fracturer le monde du travail. Il affirme que l’on peut reconnaître les spécificités des cadres — leur rôle, leurs responsabilités, leurs tensions particulières — sans jamais rompre l’unité du salariat. Et c’est ce choix qui fait encore aujourd’hui la force de la CFDT : la capacité à construire des revendications qui tiennent ensemble l’ensemble des réalités du travail, à négocier des compromis utiles, à porter une vision globale de l’organisation du

Marylise Léon est secrétaire générale de la CFDT. Elle a publié S’engager, Flammarion, 2025.

1-Cf. encadré page suivante, NDLR.

travail. Si nous sommes une grande confédération réformiste, c'est parce que nous avons refusé les catégories pour choisir l'émancipation collective.

Ce choix historique résonne puissamment avec la réalité d'aujourd'hui. La sociologie du travail a changé à une vitesse vertigineuse. Les cadres ne sont plus une minorité : ils représentent désormais une part considérable du salariat, aux côtés des professions intermédiaires. Le salariat d'aujourd'hui, c'est un technicien hyper-spécialisé, une ingénieure en télétravail, un cadre de la fonction publique, un manager de proximité sous pression, un expert numérique qui veut pouvoir dire non.

Et dans ce paysage, la CFDT a un atout décisif : nous sommes la première organisation syndicale chez les cadres. C'est un levier stratégique pour peser partout, dans les CSE comme dans les branches, dans la fonction publique comme dans l'industrie. Mais pour conserver cette première place, il faut que toutes nos structures se saisissent pleinement de cet enjeu. Les cadres doivent être syndiqués, écoutés, accompagnés, formés. Ils doivent trouver à la CFDT les réponses à leurs questions sur le sens, l'autonomie, le management, la responsabilité, la charge mentale. Et partout où les cadres s'engagent avec nous, c'est toute l'organisation qui gagne : leur présence renforce la crédibilité de nos équipes, leur expertise éclaire nos débats, et leur engagement nourrit notre capacité à transformer réellement le travail. Faire des cadres un enjeu stratégique, ce n'est pas changer notre identité : c'est prolonger fidèlement le choix que nous avons fait il y a plus de cinquante ans [...].

La CFDT Cadres

L'Union confédérale des ingénieurs et cadres CFDT regroupe les ingénieurs, cadres et assimilés adhérant à la CFDT, par l'intermédiaire des organisations confédérées (fédérations, unions régionales). Elle a notamment pour but d'assurer :

- La coordination d'ensemble et la représentation des intérêts spécifiques des ingénieurs et cadres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la CFDT ;
- La recherche d'une politique d'action adaptée à cette catégorie¹.

Les 11-14 novembre 1965, à Issy-les-Moulineaux, le 33^e congrès confédéral de la CFDT décide la création d'une Union confédérale des ingénieurs et cadres en faisant le choix du syndicalisme d'industrie – le principal secteur de l'économie – pour l'ensemble des catégories de salariés. Le nom, qui consacre dans un premier temps l'abandon de la référence aux ingénieurs – le terme sera en revanche présent dans les statuts en 1967 – a été trouvé en 1964 avec l'ouverture des négociations avec la confédération. Jusqu'alors, les cadres devaient choisir entre l'affiliation à un syndicat de cadres et celle à une fédération (automobile, chimie...). Il s'agit au sein de la CFDT nouvellement créée de « *renforcer l'autorité de la confédération parmi les ingénieurs et cadres* », afin notamment « *de soustraire le milieu des ingénieurs et cadres, appelé à représenter une fraction croissante du monde des travailleurs, à la séduction de la société de consommation ; de le soustraire à un syndicalisme catégoriel* »². Le 9 novembre 1967, une centaine de représentants des syndicats CFDT d'ingénieurs et cadres signent la création de l'UCC, au siège de la confédération rue Montholon à Paris. La décision est ratifiée le 12 novembre suivant par le congrès fédéral de la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (FFSIC) CFDT. Et c'est du 8 au 11 novembre 1969 que l'UCC CFDT tient son premier congrès à Dourdan.

1-Cf. Les statuts de l'UCC.

2-Cf. Tanguy Cornu, « La création de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres », Cadres n°422, oct. 2006.